



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Garde des enfants

Question écrite n° 65780

Texte de la question

M Claude Labbe appelle l'attention de M le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries sur la situation des creches parentales. Ces structures qui existent depuis une dizaine d'annees rendent des services indispensables aux familles ainsi qu'aux collectivites et emploient pres de 4 000 personnes. Cependant il existe une disparite importante entre les differentes prestations de service CAF allouees aux diverses structures d'accueil qui penalise particulierement les creches parentales. Par ailleurs ces creches attendent depuis 1982 un decret concernant les lieux d'accueil de la petite enfance qui devrait permettre l'harmonisation des taux de prise en charge. Il demande si le Gouvernement entend enfin prendre les mesures pour regler cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretaire d'Etat a la famille, aux personnes agees et aux rapatries ne meconnait pas l'interet que representent les creches parentales ni les problemes specifiques qu'elles rencontrent. Le montant de la prestation service versee aux creches parentales concernant l'accueil permanent des enfants de moins de trois ans est calcule en pourcentage du prix plafond fixe par la CNAF, en fonction des couts effectifs de chacun des modes de garde. Pour l'annee 1992, ces prestations s'elevent a 55,27 francs par jour et par enfant pour les creches collectives, 50,17 francs pour les creches familiales et 38,28 francs pour les creches parentales. Il a ete demande aux differents partenaires concernes de se rapprocher de la CNAF afin qu'une analyse approfondie des problemes puisse etre efectuee dans le cadre du Fonds national d'action sociale. Par ailleurs, le decret relatif aux etablissements et services accueillant des enfants de moins de six ans est actuellement a l'etude dans les services du ministere des affaires sociales et de l'integration. Ce texte doit etre soumis a un examen interministeriel puis propose a une concertation avec les differentes associations et syndicats concernes. Sa publication interviendra des lors qu'un consensus se sera degage avec les differents partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Labbe Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65780

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Ministère attributaire : famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 1992, page 5711